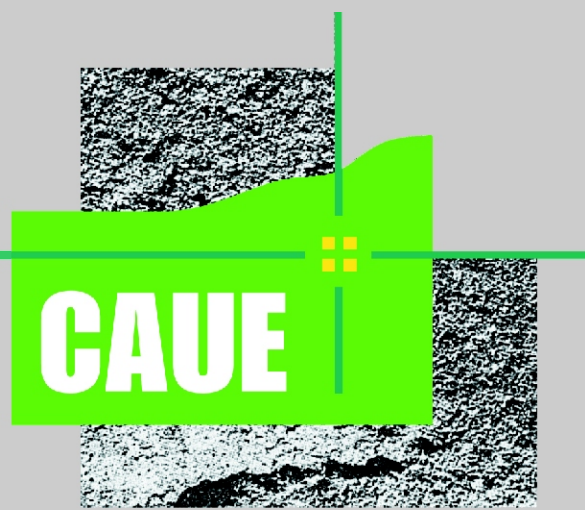




CAUE

Conseil
d'Architecture
d'Urbanisme
d'Environnement
du CANTAL

**bulletin
d'adhésion**



Conseil d'Architecture
d'Urbanisme
d'Environnement
du CANTAL

**20 rue Guy de Veyre
15000 AURILLAC
Tél. : 04-71-48-50-22
Fax. : 04-71-48-24-71
E-mail : caue.cantal@wanadoo.fr**

2009



Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement du Cantal a été créé en 1978 par le Conseil Général en application de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

Le CAUE assure auprès des Maires et des collectivités locales une mission de conseil et d'aide à la décision. Cette demande des communes correspond à une exigence de qualité des élus pour les équipements, les aménagements et le paysage de leur ville, de leur bourg.

Relais entre les élus et les administrés, le CAUE conseille les particuliers dans la conception de leur projet en tenant compte de l'identité et des règles de construction de la commune. Il aide les candidats à la construction avant le dépôt de permis de construire jusqu'à l'aboutissement du dossier.

Partenaire du milieu professionnel et des maîtres d'ouvrage, c'est un lieu d'animation, de débat et d'échanges où une équipe de professionnels se rassemble pour aider à la qualité du cadre de vie et valoriser les richesses et les particularités du développement.

Vecteur d'information et de communication, le CAUE sensibilise le public à la culture architecturale et urbaine, il appuie toute démarche pédagogique ou de formation, il offre tous les moyens utiles à la compréhension et à l'application des textes, procédures et financements.

Le CAUE est une association Loi 1901 dont les adhérents sont les communes et communautés de communes.

Le CAUE est composé

D'une équipe permanente intervenant sur toute question d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement au service des communes du département.

D'architectes consultants tenant des permanences régulières dans les cantons et au CAUE du Cantal.

Depuis 2003, le CAUE propose aux communes une formule d'adhésion annuelle, afin qu'elles participent à la promotion du CAUE, de son action au quotidien et qu'elles bénéficient de ses conseils, de son savoir faire et de ses actions de sensibilisation.

BAREME DES ADHESIONS 2009

	Montant
• Communauté de Communes :	
- Forfaitaire pour toutes les Communautés de Communes	600 €
- Communauté de Communes qui ont sur leur territoire une préfecture ou sous-préfecture	1 000 €
• Association - Syndicat Mixte :	600 €

PARTIE A RETOURNER AU CAUE POUR PERMETTRE D'IDENTIFIER LE REGLEMENT

20 rue Guy de Veyre 15000 AURILLAC

Nom :

Représentant l'Association ou le Syndicat Mixte :

Fonction de représentant :

Adresse :

Tél. :

Fax. :

E-mail :

Ci-joint : (*cocher*)

Chèque postal

Chèque bancaire

Virement administratif

Virement bancaire

Montant de l'adhésion : Euros

A l'ordre du CAUE Cantal :

Domiciliation : La Poste

Code banque : 20041

Code guichet : 01003

N° de compte : 0373421Z024

Fait le 2009

Signature